



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

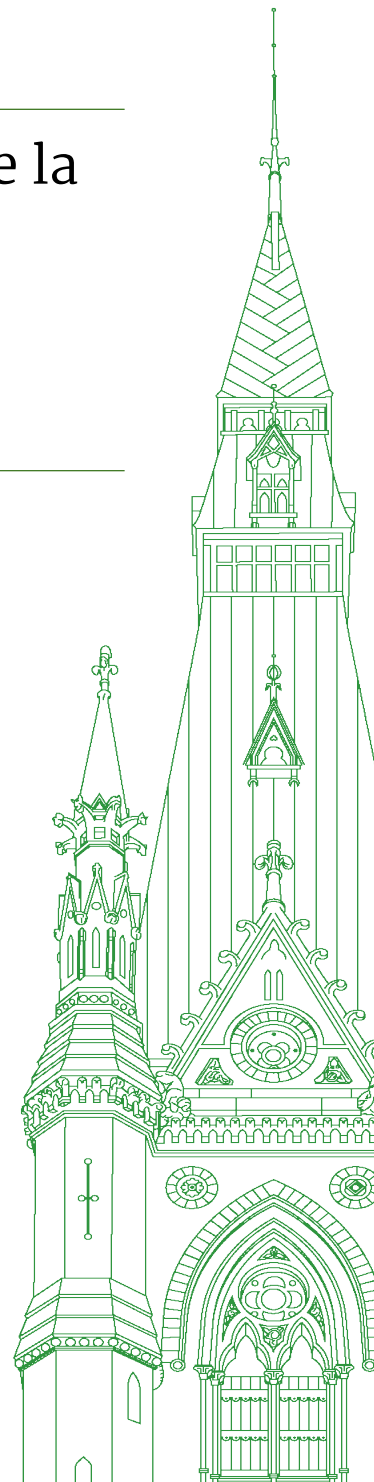
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le mardi 22 septembre 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le mardi 22 septembre 2026

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Je vous souhaite à tous un bon retour au Comité. J'espère que tout le monde a passé un bel été.

Bienvenue à la réunion n° 43 du Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes. Nous sommes réunis aujourd'hui pour commencer notre étude du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demande à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos formidables interprètes. Vous trouverez sur la carte un code QR qui renvoie à une courte vidéo d'information.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et de tous les membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation entre le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous avez besoin à l'avance afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

Je vous rappelle que les intervenants doivent s'adresser à la présidence. En ce qui concerne les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour ceux qui sont sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Sur ce, je souhaite la bienvenue aux témoins d'aujourd'hui.

Nous recevons les représentants de l'Association francophone pour le savoir, ou Acfas: M. Martin Maltais, président, qui participe par vidéoconférence, et Mme Sophie Montreuil, directrice générale. Nous accueillons également M. David Larsen, président de l'Association des presses universitaires canadiennes.

Bienvenue au Comité. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, puis nous passerons aux séries de questions.

Nous allons commencer par M. Maltais, président de l'Acfas. Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Martin Maltais (président, Acfas – Association francophone pour le savoir): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de nous accueillir à nouveau aujourd'hui.

Je suis Martin Maltais, président de l'Acfas et professeur à l'Université du Québec à Rimouski. Je suis accompagné de Sophie Montreuil, notre directrice générale.

Depuis 103 ans, l'Acfas fait progresser le savoir en français partout au pays. Dans son rapport, le Groupe consultatif externe mentionne notre service d'aide à la recherche en français, ou SARF, exactement deux fois. Les deux mentions figurent dans le diagnostic, mais jamais dans les recommandations. C'est cette lacune que nous avons l'intention de combler aujourd'hui.

[Français]

À la page 30 dans sa version imprimée, le rapport du Groupe consultatif explique que la création du SARF est une « première action » et « un pas dans la bonne direction ». À la page 55, il salue la décision d'Ottawa de financer le SARF pour la durée du présent plan d'action pour les langues officielles, qui se termine dans 18 mois, soit le 31 mars 2028.

Les deux constats sont justes. Cependant, entre le diagnostic et les 12 mesures du rapport, le SARF disparaît, et aucune de celles-ci ne le nomme.

Nous ne venons certes pas corriger le rapport du Groupe consultatif. Bien au contraire, nous l'avons appuyé publiquement, par voie de communiqué, dès le lendemain de sa sortie. Nous venons dire ici, en fait, que sa mise en œuvre peut commencer maintenant, au moyen d'un dispositif qui existe déjà.

Mme Montreuil va illustrer ce qu'il y a derrière ces deux mentions, puis vous proposer deux recommandations.

Sophie Montreuil (directrice générale, Acfas – Association francophone pour le savoir): Le rapport note qu'il n'existe aucun mécanisme de suivi pour évaluer l'effet des mesures visant à encourager le dépôt de demandes en français. Or, au Service d'aide à la recherche en français, soit le SARF, nous avons ces données. En trois ans, il y a eu 19 ententes avec des établissements de six provinces, ainsi que 60 demandes de subventions révisées ayant obtenu un taux de succès excellent de 30 %. Derrière ces chiffres, il y a une équipe de trois personnes et, surtout, un réseau de 75 conseillers et vice-recteurs à la recherche dans les universités partenaires, qui sont majoritairement unilingues anglophones.

Le rapport constate aussi que les initiatives des trois organismes subventionnaires restent fragmentées. Le SARF est justement ce qui les relie sur le terrain. Nous venons d'ailleurs de signer une entente à son sujet avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou CRSNG, et nous signerons des ententes avec les deux autres conseils au cours des prochaines semaines.

Autre point important, la lentille francophone que propose la recommandation 1 du rapport s'installe déjà dans les universités anglophones du réseau canadien. Nous n'avons pas besoin d'attendre la création du fonds d'appui et de valorisation de la recherche en français ni celle du secrétariat de coordination de la recherche en français pour relever collectivement nos manches, car nous ne partons pas de zéro. Le gouvernement fédéral lui-même a reconnu la pertinence du SARF, dans un communiqué diffusé par Patrimoine canadien le 20 novembre 2025.

À l'Acfas, nous proclamons haut et fort que le SARF est en soi une mesure positive au sens de la Loi sur les langues officielles. Il joue un rôle d'opérateur à l'échelle institutionnelle locale, c'est-à-dire là où se structurent concrètement les pratiques, les processus et les mécanismes d'accompagnement de la recherche.

Deux mesures peuvent être rendues opérationnelles dans les structures actuelles.

Premièrement, on pourrait créer une enveloppe transitoire pour les trois organismes subventionnaires qui serait destinée à la recherche en français, au moyen de deux projets pilotes: « missions francophones » pour les subventions et « talents émergents » pour les bourses aux cycles supérieurs. Votre comité peut demander dès maintenant aux trois organismes subventionnaires quels programmes existants pourraient accueillir un volet pilote. Ces projets pilotes pourraient aisément être menés conjointement avec l'Acfas et le SARF.

Deuxièmement, on pourrait confirmer la pérennité du financement du Service d'aide à la recherche en français en l'intégrant au fonds d'appui et de valorisation de la recherche en français. Je rappelle que le financement du SARF s'arrêtera en 2028. Il faut donc inscrire explicitement son financement pérenne à la programmation du fonds d'appui.

La somme requise sera de 600 000 \$ par année, une fois que le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 sera terminé. C'est bien modeste au regard du changement de culture qui est en train de s'opérer, grâce au SARF, au sein des établissements d'enseignement supérieur canadiens.

Notre gouvernement est sur la bonne voie, même si ses efforts sont jugés timides par notre communauté. Sa principale responsabi-

lité consiste à mettre en œuvre les recommandations formulées par 10 experts et 160 acteurs de l'écosystème de la recherche.

• (1110)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à l'Association des presses universitaires canadiennes. Je demande au président, M. Larsen, de bien vouloir prendre la parole.

Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

David Larsen (président, Association des presses universitaires canadiennes): Merci, madame la présidente.

C'est un honneur et un privilège d'être invité à témoigner devant le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au nom de l'Association des presses universitaires canadiennes, ou APUC, dans le cadre de l'étude du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

L'APUC accueille favorablement le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, et plus particulièrement les recommandations formulées dans le chapitre sur les communications savantes en français.

Le rapport dresse « un constat sans équivoque: au Canada comme ailleurs, l'anglais domine les communications savantes. » Le rapport dit ensuite: « Pour pérenniser la recherche en français, il ne suffit pas de la produire, il faut la rendre visible, découvrable et accessible. » Il ajoute qu'« une stratégie concertée et pérenne s'impose pour que la francophonie scientifique canadienne retrouve toute sa vitalité et sa place dans la diffusion internationale des connaissances. Elle servira à relever les trois défis identifiés [dans le rapport]: normatif, financier et organisationnel. »

Le rapport souligne notamment les défis liés au financement des publications savantes et au soutien insuffisant offert au Canada pour la traduction de la recherche. Entre autres mesures, il recommande fortement d'augmenter le financement du Prix d'auteur pour l'édition savante administré par la Fédération canadienne des sciences humaines. Les subventions du programme n'ont pas augmenté au cours des 20 dernières années. Le rapport recommande également de financer un programme national de traduction des livres savants et de créer un programme d'appui à l'édition savante qui réserve des subventions destinées aux presses universitaires en contexte linguistique minoritaire.

Le rapport cerne également la nécessité d'utiliser des plateformes de diffusion qui regroupent des éditeurs savants de langue française pour améliorer la découvrabilité des contenus. Il faut également un financement consacré à l'amélioration des sites Web, de la gestion des métadonnées et de la visibilité des moteurs de recherche. De plus, même si le libre accès est louable et largement recherché, les modèles d'affaires de l'édition reposent encore principalement sur les recettes générées par la vente de livres.

Les éditeurs savants canadiens aident les chercheurs canadiens à joindre un public national et international grâce à des livres exceptionnels de calibre mondial qui font découvrir au monde entier le meilleur de la recherche canadienne. Nos programmes d'édition respectent les normes les plus élevées en matière de publications évaluées par les pairs. Nous cherchons à demeurer des chefs de file internationaux en ce qui concerne la conception et l'adoption des technologies, mais les progrès technologiques évoluent à un rythme exponentiel, ce qui crée un besoin urgent d'aide en matière de financement, de formation et de politiques publiques. Le coût de production des livres savants continue d'augmenter d'année en année.

Il y a un manque de financement gouvernemental consacré expressément à l'édition de livres savants. Compte tenu des importantes difficultés financières auxquelles sont actuellement confrontées les presses universitaires canadiennes, l'Association des presses universitaires canadiennes demande au gouvernement du Canada d'agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe consultatif externe.

L'APUC est le porte-parole national des éditeurs savants de langue française et de langue anglaise du Canada. Elle représente 18 membres, soit 3 presses bilingues, 4 presses francophones et 11 presses anglophones. L'Association favorise l'échange d'idées sur l'édition savante au Canada et offre une aide et une expertise essentielles dans le domaine de l'édition aux sociétés savantes, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux gouvernements, aux chercheurs, aux médias et au public.

Merci.

• (1115)

La présidente: Merci, monsieur Larsen.

Sur ce, nous allons maintenant commencer notre première série de questions. Chaque intervenant disposera de six minutes. Nous allons commencer par M. Baldinelli.

Vous avez la parole pour six minutes.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Je suis heureux de voir tous mes collègues. J'espère que tout le monde a passé un bel été.

Avant de commencer, madame la présidente, au nom de tous mes collègues, je tiens à vous faire part de nos meilleurs vœux, de notre soulagement et, surtout, de notre soutien envers votre famille et vous-même, à la suite de ce que vous avez dû endurer cet été. Nous sommes très heureux que vous soyez des nôtres, et que votre famille et vous soyez en sécurité et vous portiez bien. Je profite de l'occasion pour vous féliciter pour le mariage de votre fils. Enfin, nous sommes heureux que vous soyez là pour présider la réunion d'aujourd'hui.

Pour commencer, je vais me tourner vers nos témoins.

Je vais m'adresser à M. Maltais, de l'Acfas.

Tout d'abord, je remercie les analystes d'avoir produit un excellent mémoire.

En parcourant le texte, on constate rapidement que beaucoup de rapports ont été produits et que beaucoup de recommandations ont été faites au sujet de la nécessité d'améliorer les mesures d'aide à la recherche et aux publications de recherche scientifique en français, y compris de la part de notre comité.

L'Acfas a comparu devant le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes en octobre 2022, dans le cadre de son étude sur le soutien à la recherche et à la publication scientifique en français. Lors de cette comparution, le président de l'Acfas a déclaré ce qui suit:

[...] [Il] y a au Canada un manque de confiance envers les conseils subventionnaires. Il y a aussi un manque de financement des revues savantes, des activités scientifiques en français et des groupes qui animent ces communautés. Il y a enfin un manque de reconnaissance.

Monsieur Maltais, étiez-vous président à l'époque? Était-ce votre déclaration, ou celle d'un de vos prédécesseurs?

[Français]

Martin Maltais: Non, j'assume pleinement cette citation.

[Traduction]

Tony Baldinelli: Je pose la question simplement parce que la plupart des membres du Comité sont nouveaux et n'ont pas participé à cette étude il y a quelques années. Pour notre gouverne, pouvez-vous nous expliquer pourquoi le président de l'Acfas manquait de confiance envers les conseils subventionnaires au Canada à ce moment-là?

[Français]

Martin Maltais: Vous formulez la question autour du manque de confiance du côté des organismes subventionnaires. Or, il faut comprendre que, pour notre part, nous avons une très bonne relation avec ces organismes.

Toutefois, ce qu'il faut comprendre, c'est que, partout au pays, les enjeux actuels dépassent largement la seule idée de la lutte linguistique ou culturelle. L'ensemble de la question porte sur la réalité canadienne où environ 23 % de la population est de langue française, alors que la proportion de scientifiques francophones est largement en deçà de 23 %. Elle est même en bas de 21 % à l'heure actuelle, selon les dernières analyses. Cela veut dire que des mesures doivent être prises, en ce qui a trait à la distribution des sommes accordées à la recherche scientifique, pour donner un avantage à la production scientifique en français et pour augmenter le nombre de chercheurs scientifiques francophones au pays. C'est un enjeu fondamentalement économique qui touche la prospérité, particulièrement dans le contexte actuel de repositionnement stratégique sur la scène internationale.

Dans la structure actuelle, et compte tenu de la marge de manœuvre des organismes de financement de la recherche, des mesures doivent être prises par le gouvernement du Canada pour orienter certaines sommes destinées à la recherche scientifique au moyen de balises qui garantissent un financement de la recherche et de la production scientifique en français qui se situe au-dessus de 23 %, et ce, dans tous les domaines de recherche scientifique. Nous disons que ce doit être au-dessus de 25 %, pour rapprocher progressivement la cible vers 23 % et obtenir des gains pour l'économie canadienne. À l'heure actuelle, la production scientifique en langue française au pays est inférieure.

Alors, ce n'est pas juste un enjeu culturel ou linguistique. C'est un enjeu fondamental pour l'économie et la prospérité du pays.

[Traduction]

Tony Baldinelli: Merci.

En fait, j'aimerais revenir en arrière, car le rapport rédigé et déposé par le Comité il y a trois ans portait sur les problèmes qui touchaient les trois conseils subventionnaires. Depuis ce temps, en ce qui concerne certaines des préoccupations que vous venez d'exprimer, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour régler certains de ces enjeux? Ces problèmes de financement ont-ils été réglés à votre satisfaction au cours de cette période de trois ans?

• (1120)

[Français]

Sophie Montreuil: Est-ce que je peux poursuivre, monsieur le président?

Martin Maltais: Oui, si vous le voulez, allez-y.

Sophie Montreuil: La réponse est oui, parce que les trois organismes subventionnaires se sont engagés officiellement à soutenir l'Acfas et son Service d'aide à la recherche en français. Nous avons signé une entente officielle avec le CRSNG, en mai dernier, et nous allons signer une entente officielle avec les deux autres organismes dans les prochaines semaines. Nous travaillons déjà concrètement avec les trois organismes depuis plusieurs années, depuis la création du SARF.

Il y a un élément complémentaire que je veux ajouter à votre historique. Depuis 2023, il est arrivé une chose importante au Canada qui change la donne, et c'est la nouvelle Loi sur les langues officielles, qui est entrée en vigueur en juin 2023. Vous connaissez cette loi, dont la partie VII, qui crée des obligations nouvelles pour toutes les instances gouvernementales fédérales, y compris les agences subventionnaires, évidemment. Ces instances ont maintenant l'obligation d'avoir des mesures positives pour contrebalancer le déclin de la recherche en français et, surtout, de ne pas avoir de mesures négatives.

Est-ce la raison pour laquelle les trois conseils ont adopté une vitesse plus rapide pour procéder à des changements? C'est fort possible, mais, ces changements, on les voit concrètement.

[Traduction]

Tony Baldinelli: Merci. J'allais poser une question complémentaire à ce sujet.

Vous avez dit que vous êtes parvenus...

La présidente: Nous devons aller de l'avant.

Tony Baldinelli: J'y reviendrai.

La présidente: Oui, je reviendrai à vous.

Monsieur Baldinelli, je vous remercie de votre soutien et de votre sollicitude. Je vous remercie de l'appel que vous avez fait ce jour-là. Il était très réconfortant de voir l'amour et le soutien de tous nos collègues. Merci.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma première question s'adressera aux représentants de l'Acfas.

Le Service d'aide à la recherche en français, c'est-à-dire le SARF, qui reçoit une partie de son financement du gouvernement fédéral, est sous votre responsabilité depuis son lancement.

J'aimerais savoir comment le SARF s'inscrit comme un levier concret pour soutenir la recherche en français et, plus largement, comment le financement d'une initiative comme le SARF contribue concrètement à assurer la viabilité du français au sein de l'écosystème de la recherche scientifique au Canada.

Sophie Montreuil: Je peux commencer et répondre à la première question, puis vous pourriez poursuivre, monsieur Maltais.

Martin Maltais: Allez-y, madame Montreuil, il n'y a aucun souci.

Sophie Montreuil: C'est gentil.

Pour ce qui est de la question du levier concret, je vais redonner quelques chiffres que j'ai donnés dans mon allocution.

Le Service d'aide à la recherche en français a été créé officiellement le 12 mai 2023.

[Traduction]

Cela fait un peu plus de trois ans maintenant.

[Français]

C'est un service nouveau et inédit. Il n'y a pas de modèle ailleurs au Canada ni à l'étranger. Or, je vais vous dire ce qu'il en est trois ans et demi plus tard, et vous conviendrez que c'est très rapide. À notre avis, c'est parce que ça répond à un besoin. Trois ans et quelques mois plus tard, nous avons 19 ententes de partenariat signées avec des universités canadiennes partout sur le territoire, sauf au Québec, parce que ce service ne s'adresse pas aux universités québécoises. La majorité de ces universités sont anglophones: l'Université Simon-Fraser, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Regina, l'Université de la Saskatchewan et d'autres. Donc, nous avons négocié des ententes pour soutenir des chercheurs francophones dans des universités anglophones. Nous avons réussi à signer 19 ententes. C'est donc dire qu'il y a une volonté de la part des établissements de soutenir leur communauté scientifique francophone et de prendre des mesures concrètes.

J'ai cité quelques chiffres, mais je peux ajouter des détails. Par exemple, 63 demandes de subvention ont été révisées par notre petite équipe avant d'être déposées auprès des organismes subventionnaires, et elles ont eu un taux de réussite de 30 %. Nous ne garantissons pas la réussite. Évidemment, c'est la prérogative des comités d'évaluation au sein des conseils subventionnaires. Cependant, nous garantissons à l'université partenaire la qualité des demandes déposées par leurs chercheurs en français.

Guillaume Deschênes-Thériault: Donc, si je comprends bien, c'est un mécanisme qui permet réellement d'appuyer la recherche en français dans les institutions anglophones partout au pays.

Sophie Montreuil: C'est le cas réellement et concrètement.

Guillaume Deschênes-Thériault: Quel arrimage voyez-vous entre le SARF, qui existe déjà, et les autres mesures qui sont proposées dans le rapport? Je pense notamment à la mise en place d'un secrétariat.

Dans votre intervention, vous mentionniez aussi une enveloppe transitoire pour le SARF.

Est-ce que vous pouvez revenir sur ces éléments, c'est-à-dire l'arrimage et l'enveloppe transitoire, auxquels vous avez fait allusion?

• (1125)

Martin Maltais: Je vais peut-être juste parler de l'enveloppe transitoire, ensuite vous pourrez terminer par...

Sophie Montreuil: D'accord, vous pouvez parler de l'enveloppe, puis je garderai la question sur l'arrimage.

[Traduction]

La présidente: Une personne à la fois.

Allez-y.

[Français]

Sophie Montreuil: Je vais parler de l'arrimage.

Je vais être rapide en disant que, la crainte que nous avons, c'est que le service qui existe déjà soit mis de côté en faveur d'un service équivalent qui serait créé dans le nouveau secrétariat, ce qui signifierait une interruption de service à la communauté et qui arriverait dans plusieurs années.

Les deux organisations, soit le secrétariat et le SARF, fonctionnent à des échelles différentes. Ce sont des leviers distincts. Leurs objectifs, par ailleurs, sont convergents. Le secrétariat est un mécanisme de conformité à l'intérieur de la machine gouvernementale. C'est un organisme dont nous avons pleinement besoin. Nous appuyons entièrement la recommandation visant la création de ce secrétariat. Le SARF, en complément, est un opérateur sur le terrain, dans les établissements.

On peut conclure en disant que le secrétariat ne pourra pas changer les règles à lui seul. Le SARF est en train de changer les choses. Il y a une culture de changement qui s'est installée, et il faudra s'assurer que les deux organisations travaillent de pair et ne font pas double emploi, tout simplement. Nous avons une formule gagnante sur trois plans: elle est gagnante pour les établissements, gagnante pour les chercheurs, les étudiants et les professeurs et gagnante pour les organismes subventionnaires, qui voient le nombre de demandes en français augmenter chaque année.

Martin Maltais: En ce qui concerne l'enveloppe transitoire, il faut bien comprendre que nous sommes parfaitement heureux de jouer ce rôle d'opérateur au moyen du SARF. La réceptivité que nous avons sur le terrain de la part des universités partout au pays nous permet, oui, de consolider nos relations en Alberta, au Manitoba, dans l'Est du pays, en Ontario et partout ailleurs, d'un océan à l'autre. Cependant, il faut bien comprendre que l'enveloppe transitoire que nous demandons est, pour nous, une étape parmi d'autres étapes à venir. Là, nous avons fait la preuve de concept quant à la pertinence. Il y aura d'autres étapes. La demande latente est beaucoup plus importante. Je ne serais pas étonné que, d'ici 5 à 10 ou 15 ans, la croissance de la demande dépasse largement notre capacité et qu'il faille peut-être envisager d'autres scénarios. Est-ce que ça veut dire que nous en viendrons à externaliser l'activité? Est-ce que nous devrons envisager, plus tard, des enveloppes supplémentaires réservées à ça dans le budget? En effet, la demande est là, et la capacité à accroître la vie scientifique en français par ce type de véhicule est extrêmement importante sur le plan du potentiel.

Guillaume Deschênes-Thériault: Est-ce qu'il me reste du temps?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste sept secondes.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup. Nous pourrions continuer lors de mes prochains tours de parole.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Deschênes-Thériault.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous pour cette importante étude.

Ma première question s'adresse à M. Maltais, de l'Acfas.

Ce n'est pas la première fois que nous nous rencontrons au sujet de l'enjeu de la science en français.

Depuis 2021, il y a eu plusieurs rapports, notamment celui de l'Acfas intitulé « Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada ». Ce comité-ci, soit le Comité permanent de la science et de la recherche, a produit, en 2023, un rapport intitulé « Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada ». Il y a également eu le rapport intitulé « Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche », communément appelé le rapport Bouchard, et sa recommandation 21, qui parle de la nécessité du soutien à la recherche en français. Là, on a un autre rapport, publié en 2026, intitulé « Recherche en français et égalité réelle: une occasion à saisir », dans lequel on constate encore une gouvernance fragmentée et l'absence d'une stratégie globale.

Selon vous, est-ce qu'on a encore besoin de diagnostics ou est-ce que, maintenant, c'est la mise en œuvre fédérale qui fait défaut?

Martin Maltais: Je ne vous dirai pas que c'est la mise en œuvre fédérale qui fait défaut. Je vous dirais qu'on est rendu à cette étape qui consiste à mettre en œuvre l'ensemble des mesures. Il y a déjà, comme Mme Montreuil l'a relevé tout à l'heure, des mesures qui ont été mises en place récemment. Le SARF en est une qui est active.

De plus, nous n'avons pas mis en place des mesures majeures ou trop grosses, pour éviter de nous retrouver dans une situation où nous ne serions pas en mesure de répondre à une demande importante ou à une croissance importante. Nous avons d'abord fait une preuve de concept. Nous avons développé les relations. Nous avons vu qu'il y avait de la demande et de l'appétit pour ce type de soutien. Maintenant, nous sommes en situation de croissance.

Il faut voir ça comme une démarche qui est aussi un peu entrepreneuriale, je vous le formule comme ça, parce qu'il y a une étape de *scaling up*, c'est-à-dire d'augmentation graduelle, qu'il ne faut pas manquer quand on avance dans des mesures comme celle-là. Je pense très sincèrement que d'avoir avancé trop rapidement nous aurait probablement amenés à commettre un certain nombre d'erreurs. Aujourd'hui, nous avons l'ensemble des informations.

Il est clair que, si vous me reposiez la question dans deux, trois ou quatre ans et qu'on était encore exactement au même endroit, là, je pourrais vous dire qu'on tarde dans la mise en œuvre des mesures. Cependant, à cette étape-ci, on est au bon endroit et au bon moment pour poser les bons gestes.

● (1130)

Maxime Blanchette-Joncas: Je me permets de rebondir sur les mises en œuvre.

Dans un communiqué public que l'Acfas a fait le 5 novembre dernier à la suite du budget fédéral de 2025, vous avez mentionné ceci:

Pour bâtir un Canada *fort*, il faut une vie scientifique *forte* dans les deux langues de notre pays. Il est temps que le gouvernement reconnaisse que la science en français est, elle aussi, une richesse stratégique. À travers ce budget, il n'envoie pas de signal clair à la communauté de recherche francophone, et laisse ainsi planer des interrogations sur sa volonté politique d'établir l'égalité réelle dans le milieu de la recherche [...]

Le rapport indique qu'il s'agit d'une déclaration de Martin Maltais, président de l'Acfas.

Je me permets de parler de mises en œuvre récentes.

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son récent budget, également, 1,7 milliard de dollars pour attirer des chercheurs, notamment américains. Sur les 64 premières chaires attribuées, seulement 8 sont dans des universités francophones. Donc, 8 sur 64, ça fait 12,5 %.

Est-ce que, selon vous, c'est une mise en œuvre qui est réellement positive pour avoir une réelle égalité pour la science en français au Canada?

Martin Maltais: En ce qui concerne ce dossier, il faut bien comprendre que l'initiative qui a été lancée pour recruter des chercheurs de calibre mondial a été lancée à une étape qui était légèrement antérieure. Alors, on peut comprendre ce qui se passe. Est-ce qu'à l'avenir, pour des mesures équivalentes, ce serait normal d'avoir le même type de résultat? Là, je vous dirais que non.

Madame Montreuil, je vous laisse continuer. Je crois que vous vouliez dire quelque chose.

Sophie Montreuil: Effectivement, vous l'avez bien dit, il n'y a pas de mesures qui sont en vigueur à l'heure actuelle, à part un financement pour un service qui s'adonne à être géré par l'Acfas.

Je veux rebondir sur ce que vous avez dit et qui est très important. Le groupe d'experts a été créé par le gouvernement fédéral à la suite de travaux auxquels vous avez participé, entre autres, sur la question des sciences et de la recherche en français. Ça fait des années. Il y a une enveloppe d'argent qui était prévue dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028. Le gouvernement a honoré son engagement: il a créé un groupe d'experts composé de huit experts de partout au pays, et 165 individus et organisations ont été consultés. Le diagnostic est complet maintenant.

Le gouvernement, ensuite — là, je fais une lecture très simple, voire simpliste —, a une seule obligation, soit d'honorer le travail qu'il a rémunéré et qu'il a demandé à des experts de faire.

Donc, quand vous demandez si c'est le moment de faire la mise en œuvre, la réponse est que c'est assurément le moment de la mise en œuvre. M. Maltais a dit que si, dans un an ou deux, on voit que rien ne bouge, ce sera une autre histoire. Je ne sais pas ce qu'on va faire. Cependant, ce n'est pas une question d'un an ou deux; ça doit se faire rapidement. Le gouvernement a l'obligation d'être fidèle aux travaux qu'il a lui-même demandé à des experts de faire. Le déclin et les besoins sont démontrés dans toute la sphère: la création, la diffusion, la publication. Ne pas prendre le diagnostic et les recommandations du rapport au sérieux va poser un immense problème pour la communauté scientifique et pour les organismes qui la représentent.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Je dois poursuivre, madame Montreuil.

Moi, je cherche le positif. L'Acfas, dans son mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche au sujet de la répartition du financement des établissements postsecondaires au Canada, demandait un minimum de 25 % destiné notamment à la production de sciences en français et aux universités francophones. Là, on vous en donne 12,5 %.

Vous disiez qu'en vertu de la Loi sur les langues officielles, qui a été modernisée en 2023, le gouvernement a l'obligation d'avoir des mesures positives. Vous demandez au minimum 25 % et on vous donne 12,5 %. Je cherche où est le positif là-dedans.

Martin Maltais: Nous l'avons demandé, mais il n'y a pas eu de décision prise par le gouvernement jusqu'à présent. De plus, le processus était déjà lancé.

Maintenant, je peux être bien étonné ou déçu de la non-atteinte d'une cible souhaitée à ce moment, mais les choses arrivent en même temps.

Si, à la suite des travaux de ce comité, vous recommandez d'atteindre une cible de 25 % ou plus, ou d'au moins 25 %...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Pourriez-vous conclure rapidement votre réponse?

[Français]

Martin Maltais: Si une orientation comme ça était donnée, ce serait merveilleux.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, est-ce qu'il serait possible d'avoir par écrit une réponse plus détaillée? Ça leur permettrait de...

[Traduction]

La présidente: Oui.

M. Blanchette-Joncas aimerait avoir une réponse écrite à cette question. Pourriez-vous nous fournir cela, monsieur Maltais?

• (1135)

[Français]

Martin Maltais: D'accord.

[Traduction]

La présidente: D'accord. Ce serait bien.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions.

Monsieur Godin, bienvenue au Comité. Vous avez cinq minutes pour poser vos questions.

[Français]

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, chers collègues. C'est la première fois que je suis ici, au Comité permanent des sciences et de la recherche, et j'en suis très heureux.

Madame Montreuil et monsieur Maltais, à vous entendre, tout va bien, tout est positif. C'est ce que je reçois comme message ce matin. Or, je ne suis pas sûr qu'on est dans la bonne voie.

Je suis responsable des langues officielles au sein de mon parti et je siège au Comité permanent des langues officielles. Je veux corriger ce que vous avez affirmé tout à l'heure, madame Montreuil. Vous avez dit que la nouvelle Loi sur les langues officielles était en vigueur depuis juin 2023. En fait, c'est vrai, mais ce n'est pas tout à fait vrai.

Sophie Montreuil: Il manque le règlement.

Joël Godin: Il manque plusieurs règlements. En quelle année sommes-nous? Nous sommes en 2026. Ça fait trois ans. Alors, en matière de priorités, je ne suis pas sûr que le gouvernement fédéral actuel soit en mesure de montrer qu'il a un intérêt pour les francophones partout au Canada. Ça, c'était la mise en bouche.

Madame Montreuil, vous avez mentionné tout à l'heure que vous aviez 19 ententes avec des universités francophones. Vous avez dit que vous aviez fait ou aidé à faire 63 demandes d'aide financière et que votre taux de réussite avait été de 30 %.

Quand on obtient 30 %, selon moi, on ne passe pas. Alors, comment peut-on se réjouir d'un taux de 30 %? C'est ma première question, madame Montreuil.

Sophie Montreuil: D'abord, ce ne sont pas 19 ententes avec des universités francophones.

Joël Godin: Ce sont des universités anglophones.

Sophie Montreuil: Ce sont 19 ententes avec des universités canadiennes à l'extérieur du Québec, majoritairement anglophones. Je pense que c'est 11 plus 8.

J'essaie d'organiser ma réponse.

Deuxièmement, la mission du Service d'aide à la recherche en français, ce n'est pas de garantir le succès d'une demande déposée. Ça, c'est la prérogative des comités d'évaluation et ça dépend notamment des exigences disciplinaires. Le rôle du SARF, c'est de permettre, dans un établissement anglophone, à un professeur qui veut faire un projet en français de déposer sa demande en français, pour ne pas qu'il ait à la faire en anglais, puis à la traduire, ce qui lui demanderait deux fois plus de temps.

Le SARF, c'est une équipe de trois personnes. Lorsque nous avons commencé, c'était une personne. Nos chiffres sont en croissance.

Est-ce que c'est peu de demandes par rapport à l'ensemble des demandes déposées auprès des trois conseils? Sans nul doute, c'est le cas. Je n'ai même pas le chiffre. Par contre, ce qu'il faut se dire, c'est que chacune de ces demandes n'aurait probablement jamais été déposée sans le SARF.

Joël Godin: Je comprends. Merci, madame Montreuil.

Martin Maltais: Si je peux me le permettre, j'aimerais donner une réponse simple à votre question. Quand on indique que les taux de réussite sont de 30 % pour les demandes de subvention rédigées par le SARF ou pour lesquelles le SARF a offert un accompagnement, il faut comprendre que les taux de réussite auprès des organismes subventionnaires sont toujours inférieurs à 30 % dans l'ensemble des universités au pays. C'est une demande sur cinq ou une demande sur six qui est financée.

Joël Godin: Merci.

Martin Maltais: Alors, quand nous disons que nous atteignons 30 %, c'est vraiment plus élevé que ce qui existe en dehors de chez nous.

Joël Godin: Je comprends.

Martin Maltais: Nous obtenons deux fois plus de succès que dans d'autres contextes.

Joël Godin: C'est beau. Le but n'était pas d'accuser votre service d'accompagnement. C'était beaucoup plus de s'interroger sur les critères d'admissibilité.

Est-ce qu'il y a une note favorable lorsqu'il y a des demandes en français?

Sophie Montreuil: Pour répondre rapidement à la question, je dirais que les comités d'évaluation ne sont pas des comités unilingues. Les comités évaluent des demandes de subvention à la fois en anglais et en français qui sont liées au champ disciplinaire, évidemment. Cela nécessite un bilinguisme de la part des membres du comité d'évaluation, parce que, comprendre une demande de subvention qui fait 25 pages, ce n'est pas lire un article de journal. Est-ce que le bilinguisme est toujours à la hauteur? Il faut se poser la question.

Le problème a été observé dans les trois conseils, et ils ont la responsabilité d'y remédier.

Joël Godin: Il faut bien comprendre que...

Je vous laisse intervenir rapidement, monsieur Maltais.

Martin Maltais: La solution plus facile à la question que vous formulez, c'est qu'il faudrait qu'il y ait de l'argent consacré à des demandes en langue française dans les organismes subventionnaires, en plus d'une obligation. Lorsqu'on dit 25 %...

Joël Godin: Je vous interromps, monsieur Maltais.

Martin Maltais: Non, mais, si vous voulez atteindre une cible de croissance, c'est celle-là. L'autre chemin...

Joël Godin: Je comprends.

Monsieur Maltais, il y a peut-être un autre chemin: il faut peut-être favoriser le français. Si le gouvernement a la volonté et l'intention de faire rayonner les deux langues officielles, dont le français, qui est la langue la plus vulnérable, il y a peut-être une façon de changer les critères pour faire en sorte que l'on soit plus efficace, car il y a du rattrapage à faire. Or, je ne le sens pas dans le processus.

Est-ce que vous pouvez me confirmer ça?

• (1140)

Sophie Montreuil: Le rapport recommande une enveloppe de 40 millions de dollars séparée en deux montants, soit 30 millions de dollars et 10 millions de dollars, pour des programmes précis. Tout à l'heure, nous avons parlé des étudiants, notamment. Ça, ça doit être fait. Si ce n'est pas fait, le système dans son état actuel, qui s'est construit sur plusieurs années, voire sur des décennies, n'arrivera pas à répondre à la demande.

Moi, je pense qu'il n'y a pas de mauvaise volonté. Une enveloppe réservée va régler une bonne partie du problème.

Joël Godin: Cependant, vous comprenez que...

[Traduction]

La présidente: Votre temps est écoulé, monsieur Godin.

[Français]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Noormohamed, pour cinq minutes.

[Français]

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par Mme Montreuil.

J'ai constaté avec intérêt que de plus en plus de chercheurs francophones travaillaient dans des établissements anglophones comme l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon-Fraser. C'est intéressant pour moi, parce que je suis de la Colombie-Britannique. De plus, la qualité de leurs recherches est exceptionnelle, ce qui n'est pas une surprise.

Malgré cela, je suis frappé par la préférence accordée à l'anglais et, plus considérablement encore, par le fait que publier en anglais est perçu comme un gage d'excellence plus important que le fait de publier en français.

Selon vous, qu'est-ce qui explique cette situation et comment peut-on y remédier?

Sophie Montreuil: Combien de temps me donnez-vous?

Des voix: Ha, ha!

Taleeb Noormohamed: Je dispose de quatre minutes, mais vous pouvez prendre une minute pour répondre à la question.

Sophie Montreuil: Je vais y répondre rapidement.

Il y a beaucoup plus de chercheurs francophones et d'étudiants francophones dans les établissements anglophones qu'on le pense. Puisque nous sommes dans un pays bilingue et que les universités aussi ont des obligations, il est normal que ces personnes veuillent déposer des demandes en français. C'est de l'excellente recherche. Il se fait de l'excellente recherche dans les deux langues, au minimum, au Canada.

Pourquoi dépose-t-on des demandes en anglais? C'est parce que personne dans l'université n'est en mesure de commenter une demande en français, tout simplement. Le personnel n'est pas bilingue. Nous remédions donc à la situation en étant un bureau de la recherche à part. Nous travaillons cependant selon les normes de l'université, et ça fonctionne.

Pourquoi le fait de publier en anglais est-il encore et toujours aujourd'hui un gage d'excellence? Il faut que ça change, ça aussi. Il y a des enjeux disciplinaires. On publie normalement beaucoup plus en anglais en sciences naturelles et en génie. On devrait publier davantage en français en ce qui concerne les questions de santé et les sciences humaines et sociales, mais là on va sur un autre terrain.

Ça rejoint un peu ce que vous disiez, monsieur Godin. Comment évalue-t-on l'excellence de la recherche, à l'heure actuelle? On le fait beaucoup trop par la publication d'articles dans des revues cotées qui sont en anglais. Si on évaluait l'excellence d'une façon différente, notamment en voyant les répercussions réelles d'une recherche en français sur la population, sur une communauté ou sur un problème de santé, et qu'on donnait des points pour la vulgarisation, on permettrait peut-être à plus de chercheurs à l'extérieur du regroupement U15 d'avoir accès à de l'argent de recherche pour mener des recherches tout aussi pertinentes que celles qui sont menées dans les gros établissements.

Je pourrais continuer.

Taleeb Noormohamed: J'ai une autre question. Après ça, je vais donner le reste de mon temps de parole à mon collègue M. Deschênes-Thériault.

La question de la perception est très intéressante pour moi. Ça s'applique au français, mais peut-être que ça peut s'appliquer, dans d'autres pays, à d'autres langues aussi. Ici, au Canada, accepter le fait qu'il y a un problème de perception, c'est très important.

Dans le cadre de notre travail de députés, si quelqu'un parle en français ou en anglais, pour nous, la qualité de la parole est la même. Nous jugeons nos collègues par les mots qu'ils utilisent, pas par la langue qu'ils utilisent.

Dans la recherche, s'il y a un problème lié aux personnes qui peuvent évaluer la recherche, c'est une chose. Cela dit, est-ce que le problème de la perception dans le monde universitaire persiste aussi ailleurs dans le monde ou est-ce que c'est un problème seulement au Canada?

Sophie Montreuil: Je pense que le président de l'Acfas voudrait peut-être intervenir. Il est lui-même partie prenante du milieu universitaire, en étant professeur.

Est-ce que vous souhaitez répondre, monsieur Maltais?

Martin Maltais: Oui.

La réponse rapide, c'est que ce problème est partout dans toutes les langues autres que l'anglais. Pendant plusieurs années, on s'est concentré un peu partout pour tenter d'avoir une langue commune, mais on s'aperçoit avec le temps qu'il y a des problèmes fondamentaux. Je vais en nommer deux.

Le premier, c'est la question de la production scientifique ou de l'utilisation des résultats de recherche scientifique. Dans la plupart des pays qui utilisent des résultats de recherche scientifique, les gens ne parlent pas l'anglais, en général, mais une autre langue. Ça veut dire que leur capacité à utiliser, lire et comprendre des résultats de recherche devient un problème. On l'a vu pendant la pandémie, en Chine. C'est très bien démontré.

Les pays anglophones dans le monde tirent le maximum des résultats de recherche, alors que les autres pays, où on parle d'autres langues, en tirent moins les bénéfices, parce que la capacité à lire des résultats de recherche et à les mobiliser est inférieure dans les pays où on parle une langue autre que l'anglais. Les pays anglophones, dans le fond, font payer les travaux de recherche par d'autres pays. C'est un gain économique important.

L'autre réalité, c'est le développement de la relève scientifique. Lorsqu'on n'est pas capable d'avoir les résultats scientifiques les plus à jour accessibles aux jeunes en formation dans leur langue d'origine, on perd nécessairement une partie des jeunes, qui vont s'engager dans d'autres voies. Si c'est 0,1 % d'une population, c'est une chose. Au Canada, où c'est 23 % de la population, c'est complètement autre chose. Il y a là une question de prospérité économique et de développement du PIB qui est majeure.

• (1145)

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Pouvez-vous conclure rapidement?

[Français]

Martin Maltais: Oui, j'ai fini.

[Traduction]

La présidente: D'accord. Merci, monsieur Maltais.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour deux minutes et demie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Maltais, en 2024, l'Acfas proposait qu'une proportion de 25 % des nouveaux investissements aux trois conseils soit réservée à la recherche en français, et ce, pendant au moins 10 ans, afin de permettre un rattrapage.

Est-ce que, selon vous, ce taux de 25 % est un plancher ou plutôt une cible maximale à atteindre?

Martin Maltais: C'est un plancher, à notre sens. Tant qu'on n'aura pas atteint une équité quant au nombre de chercheurs et de jeunes de la relève et que les activités financières en recherche scientifique en français ne seront pas équivalentes à ce qu'il y a en anglais, il va falloir avoir une mesure positive.

Le taux de 25 %, c'est un plancher. Pour atteindre la cible de 25 % par année, ça va prendre beaucoup de temps. Si on veut faire un correctif majeur, est-ce qu'il faudrait donner un effort rapidement en fixant la cible à 30 ou 32 %, pour ensuite la faire décroître progressivement? Je le dis très sincèrement, il le faudrait, mais il y a une question d'acceptabilité sociale. Il y a aussi une résistance qui va nécessairement apparaître parmi les universités au pays.

Tout le monde est conscient qu'il faut poser des gestes. Maintenant, comment doit-on les poser, à quelle vitesse et à quel rythme? Cette conversation doit avoir lieu à cette table-ci et au Parlement, vraisemblablement.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Maltais, on observe que le gouvernement fédéral, présentement, traite la question de la recherche en français comme un dossier de langues officielles plutôt que comme une composante normale de la politique scientifique fédérale.

Nous cherchons à savoir qui, notamment, devrait avoir une plus grande responsabilité quant aux résultats. Est-ce que ça devrait être juste le ministère du Patrimoine canadien? Est-ce que ça devrait être les organismes subventionnaires? Est-ce que ça devrait être l'ensemble des organismes de financement fédéral de la recherche?

Martin Maltais: Il devrait y avoir des balises plus claires dans les discours et de la part du gouvernement lui-même concernant cet enjeu et ces questions. Des orientations devraient être données très clairement, notamment à l'intérieur de l'éventuel organisme-cadre, qui va finir par être créé, nous le pensons. C'est de cette façon que ces cibles pourront être connues de tout le monde et être atteignables.

C'est tout le monde, à chaque étape, qui devrait avoir un niveau de responsabilité propre, y compris dans les milieux universitaires.

Voilà ma réponse simple à une question qui est très complexe.

Maxime Blanchette-Joncas: Qu'est-ce que ça prend maintenant, selon vous, pour qu'on se réunisse dans quelques années et qu'on se dise qu'il y a une croissance de la production et de la diffusion du savoir en français?

Martin Maltais: Il faut avoir des cibles au-dessus de 25 % pendant plusieurs années, puis progressivement revenir à 25 % quand on va se rapprocher du niveau de 23 % en matière d'équité.

Sophie Montreuil: Il faut aussi mettre en œuvre les recommandations du rapport.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Le temps de parole de M. Blanchette-Joncas est écoulé. Nous passons maintenant à M. Ho, pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Ho.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma première série de questions s'adresse à l'Acfas. Votre organisation a accueilli publiquement ce rapport et a demandé au gouvernement fédéral de donner suite à ses recommandations. J'aimerais poser des questions aux représentants de votre organisation au sujet de certaines de ces recommandations.

Le rapport recommande de créer « des bourses dédiées aux étudiantes et étudiants racisés qui étudient en français », et d'inclure la race comme critère pour les bourses. Le rapport demande également de prévoir un financement fédéral et des cibles d'embauche en fonction de la race, y compris des contingents fondés sur la race, pour les professeurs racisés qui enseignent en français. Votre organisation appuie-t-elle ces deux recommandations en particulier?

• (1150)

[Français]

Martin Maltais: Tout à fait, nous les soutenons.

Je vous laisse intervenir, madame Montreuil.

[Traduction]

Sophie Montreuil: Je ne me souviens pas d'avoir lu ce passage. Pourriez-vous me dire à quelle page du rapport il se trouve? Je ne me souviens pas d'avoir lu des recommandations concernant des professeurs ou des étudiants racisés. En fait, je ne pense pas qu'il y en ait.

Martin Maltais: C'est pour les francophones...

Sophie Montreuil: Les francophones, oui, mais...

Vincent Ho: On parle assez précisément de bourses d'études fondées sur la race, de gens « racisés qui étudient en français »...

Sophie Montreuil: Pouvez-vous nous dire à quelle page?

Vincent Ho: Il n'y a pas de numéro de page. C'est un document Web.

Sophie Montreuil: Si vous trouvez les citations, nous pourrions peut-être les commenter ensuite. J'ai lu les 126 pages du rapport, et je ne me souviens de rien qui ressemble à cela. En ce qui concerne les francophones — les étudiants et les professeurs —, c'est effectivement l'objet de l'étude du Comité.

[Français]

Martin Maltais: Je veux dire très rapidement que, peu importe l'origine raciale ou les mesures visées, à partir du moment où on a une mesure positive qui favorise des locuteurs francophones, tant des chercheurs que des personnes de la relève scientifique, nous sommes d'accord sur cette recommandation. C'est clair.

D'ailleurs, dans le cadre de la dernière mesure de 1,7 milliard de dollars, oui, on est passé à côté d'une occasion de poser un geste immédiat pour la question de la science en français au pays. Ce que nous souhaitons, c'est que, dans les prochaines mesures qui seront mises en place ou dans toute autre initiative, il y ait des cibles claires, notamment en matière de recrutement d'étudiants internationaux de différentes origines, mais qui parlent français, et qu'il y ait un avantage ou une mesure positive pour ces personnes.

[Traduction]

Vincent Ho: L'étude porte sur la diffusion d'information et de connaissances scientifiques en français. Pour répondre à votre question, le mot « race », du moins dans la version anglaise, figure 22 fois dans l'ensemble du rapport. Pouvez-vous nous expliquer quel est le lien scientifique entre la race d'une personne et sa capacité à créer des connaissances scientifiques en français?

Sophie Montreuil: Je ne peux pas répondre à cette question. Je suis vraiment...

Martin Maltais: Moi non plus.

Sophie Montreuil: Je suis désolée. Nous pourrions répondre plus tard. Je suis vraiment...

Vincent Ho: Avez-vous dit que vous répondez à la question ou que vous pouvez nous faire part de vos observations à ce sujet? Vous avez dit avoir lu le rapport au complet.

Sophie Montreuil: Oui, mais je ne me souviens pas d'avoir lu quoi que ce soit qui correspond à votre interprétation. Mon interprétation est peut-être erronée. Je pourrais relire ces passages, mais je ne pense pas que je l'interpréterais de la même façon que vous. Honnêtement, je ne sais pas laquelle est la bonne. La vôtre est probablement aussi bonne que la mienne, mais je crois que nous n'avons pas interprété les choses de la même façon.

Vincent Ho: Monsieur Maltais a-t-il également une réponse à cette question?

[Français]

Martin Maltais: Si vous me demandez si les personnes issues de différentes communautés dans le monde ou de différentes origines ont un rapport particulier avec la science en français ou la langue d'usage, je dirais que ce n'est pas une question que je me pose. Je pense que toutes les personnes partout dans le monde, peu importe leur origine, peuvent avoir une production scientifique intéressante.

Maintenant, pour maintenir le tissu culturel et économique, de même que la nation et l'identité canadiennes, il faut que, dans le recrutement de gens à l'international, on ait des mesures favorables pour accueillir davantage de personnes qui parlent la langue française, et ce, dans tous les aspects. Il faut que ces personnes puissent travailler et vivre leur carrière scientifique en français au pays.

[Traduction]

Vincent Ho: Vous venez de vous contredire en une phrase.

Merci beaucoup. Je pense que mon temps de parole est écoulé.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant terminer avec M. Rana, pour cinq minutes.

Monsieur Rana, vous avez la parole.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bon retour à tous pour la session d'automne.

Ma question s'adresse à M. Larsen.

Votre association a demandé au gouvernement de donner suite rapidement aux recommandations du Groupe consultatif externe, compte tenu des difficultés financières auxquelles les presses universitaires doivent faire face. Quelles sont ces difficultés? Quelles en sont les conséquences pour les presses francophones et bilingues?

David Larsen: Les membres de notre association — les presses francophones et les presses anglophones — bénéficient tous d'un financement provenant de divers organismes, notamment du Fonds du livre du Canada du ministère du Patrimoine canadien, qui fournit du financement en fonction des revenus générés par nos ventes de livres. Nous recevons également un financement important du Conseil des arts du Canada pour le travail que nous faisons.

Ce que nous demandons plus précisément concerne le soutien direct à l'édition savante que nous recevons dans le cadre du PAES et par l'entremise de la Fédération des sciences humaines. Ce montant n'a pas augmenté depuis plus de 20 ans et vaut maintenant beaucoup moins que par le passé. Les coûts rattachés à la publication ont considérablement augmenté au cours de cette période, en particulier pendant les années 2020 et la pandémie, et particulièrement depuis. Il existe d'importantes difficultés qui pourraient être atténuées grâce à un financement accru.

Je pense que l'on demande également — et c'est très important — un financement accru pour la traduction des travaux de l'anglais au français ainsi que du français à l'anglais, afin d'améliorer le dialogue entre les presses, d'enrichir nos connaissances et notre compréhension dans les deux langues, et de favoriser les échanges entre nous.

• (1155)

Aslam Rana: Parlons des recommandations du rapport portant sur l'édition savante. Quelles recommandations auraient la plus grande incidence sur vos membres et quelles recommandations le gouvernement devrait-il mettre en œuvre en premier?

David Larsen: Merci.

C'est une excellente question. Eh bien, c'est une question difficile, en fait. Je pense qu'il serait très avantageux de soutenir le PAES à l'aide des prix d'auteurs pour l'édition savante.

En outre, cela permettrait de soutenir le mandat de l'édition savante au Canada, qui consiste à publier les meilleurs travaux universitaires. Comme vous le savez, tous les ouvrages que nous publions font l'objet d'examen par des pairs. Ils font ensuite l'objet d'un examen rédactionnel — un examen du comité de rédaction — à nos presses et d'autres presses. À ce stade, ils seraient transmis au PAES et feraient l'objet d'un nouvel examen. Ce programme permet de produire un degré de rigueur scientifique exemplaire.

Aslam Rana: Merci beaucoup.

Le rapport propose la création d'un programme national de traduction de livres savants comptant jusqu'à 20 subventions par année, comparativement aux cinq subventions de traduction actuellement offertes. En quoi cela changerait-il la donne pour vos membres et pour la visibilité de la recherche en français?

David Larsen: Cela aurait une incidence considérable. Nous quadruplerions le nombre. Cinq, c'est très peu. Étant donné le nombre de livres publiés par les presses universitaires canadiennes chaque année — des centaines d'ouvrages en français et en anglais —, même une vingtaine de subventions semble minime. À cela s'ajoutent d'autres éléments, comme les programmes internationaux de traduction permettant d'atteindre le lectorat à l'étranger. Or, il n'y a pas de financement pour cela, mais cela existait aussi dans la presse savante. Il va sans dire que porter le nombre de subventions à 20 aurait une incidence considérable.

Ce qui serait également avantageux, à mon avis, outre le financement, c'est qu'à l'heure actuelle, ces cinq bourses sont attribuées dans le cadre d'un processus annuel dont le calendrier ne correspond pas toujours aux calendriers de publication. Cela peut entraîner le gel ou la suspension des décisions relatives à la publication ou à la traduction pendant un certain temps. S'il y avait davantage de candidatures tout au long de l'année, cela aiderait également à décerner des bourses.

Aslam Rana: Merci.

Le montant de la subvention de base dans le cadre du Programme de prix d'auteurs pour l'édition savante est gelé à 8 000 \$ depuis 2006. Le rapport recommande de porter ce montant à 12 000 \$ et de réserver deux subventions annuellement aux presses universitaires de langue française ou bilingues en contexte minoritaire. Comment ces changements appuieraient-ils les processus de publication en français?

David Larsen: Cela aurait vraiment une incidence directe, surtout pour ceux en contexte minoritaire. Au Manitoba, nous avons une presse universitaire de langue française, les Presses universitaires de Saint-Boniface, qui fait un excellent travail, mais qui est aussi nettement sous-financée. Actuellement, elle n'est pas admissible au financement du Conseil des arts du Canada, du ministère du Patrimoine canadien ou du PAES. Cela lui permettrait de développer son programme de publications de manière importante. De plus, il existe d'autres minorités...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Veuillez conclure rapidement, si possible. Le temps est écoulé.

David Larsen: Ce serait bien.

La présidente: C'est ainsi que se termine cette partie avec ce groupe de témoins.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier tous les témoins d'avoir comparu et je les remercie de leur importante contribution.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour laisser ces témoins partir et permettre au deuxième groupe de témoins de prendre place.

La séance est suspendue.

● (1200) _____ (Pause) _____

● (1205)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en

sourdine lorsque vous ne parlez pas. Les personnes qui participent à cette réunion par Zoom peuvent sélectionner, au bas de leur écran, le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour les personnes qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être formulés par l'intermédiaire de la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du deuxième groupe.

Nous accueillons M. Martin Normand, qui est président-directeur général de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. Nous accueillons également Mme Liane Roy, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, qui est accompagnée de M. Hector Vera, qui est directeur des politiques. Notre troisième groupe de témoins d'aujourd'hui est de l'Université du Québec, représentée par M. Réal Daigneault, vice-président intérimaire à la recherche, à la création et à la planification, et M. Gagnon, cadre-conseil en développement stratégique de la recherche.

Bienvenue à tous les témoins.

Tous les témoins disposeront de cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire, puis nous passerons aux séries de questions.

Nous allons commencer par M. Normand.

Monsieur Normand, vous avez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

● (1210)

[Français]

Martin Normand (président-directeur général, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne): Merci.

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, ou ACUFC, a reçu avec enthousiasme le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français. D'ailleurs, nous remercions ses membres, dont la majorité provenait de notre réseau d'établissements. Nos préoccupations et nos propositions, tout comme celles de nos membres, ont été bien entendues.

Le rapport ouvre la voie vers une stratégie fédérale pour l'égalité réelle des langues officielles en sciences, qui s'appuierait notamment sur les idées selon lesquelles la recherche en français est un vecteur de prospérité économique et constitue une valeur stratégique pour le Canada. Le Groupe consultatif propose trois recommandations imbriquées les unes dans les autres et des mesures importantes pour répondre à des défis structurels d'ordre normatif, financier et organisationnel. Ces mesures permettront aux institutions fédérales de s'acquitter délibérément de leurs obligations linguistiques renforcées dans la Loi sur les langues officielles. L'ACUFC adhère de façon globale aux trois recommandations du Groupe consultatif.

J'aimerais commencer par la recommandation sur l'exemplarité du gouvernement fédéral en matière de conformité, de responsabilisation et de production de données.

Devant ce même comité, nous avons déjà recommandé que les organismes subventionnaires se dotent d'un véritable plan de mise en œuvre de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Ce rapport nous incite à élargir cet appel à toutes les institutions qui exercent des responsabilités scientifiques et des responsabilités en production de données. Cela va bien au-delà des partenaires actuels du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, dont les consultations en vue de son renouvellement viennent de s'amorcer.

Nous pensons notamment à Affaires mondiales Canada, qui, à l'aube de la tenue probable du Sommet de la Francophonie au pays en 2028, doit en faire plus pour promouvoir le français dans ses activités diplomatiques. Le Canada a plusieurs atouts pour jouer un rôle déterminant dans la diplomatie scientifique dans l'espace francophone.

Nous en appelons donc à un véritable cadre de conformité et de responsabilisation à l'égard de la production de savoirs scientifiques en français qui guidera l'appareil gouvernemental dans ses efforts continus visant l'élaboration de nouvelles mesures positives pour appuyer la recherche en français.

Ensuite, la recommandation appelant un renforcement de la gouvernance de la recherche en français par des mécanismes qui y sont consacrés pourrait être formatrice dans l'écosystème de la recherche en français. Le secrétariat de coordination de la recherche en français pourrait avoir un effet direct sur l'action gouvernementale. Toutefois, nous souhaitons insister sur le mécanisme de concertation pancanadienne portant sur l'enseignement postsecondaire en français proposé dans ce rapport. L'ACUFC met de l'avant cette recommandation depuis 2022. Ce mécanisme comblerait un angle mort des structures existantes et permettrait d'assurer une plus grande cohérence entre toutes les interventions dans le secteur et une plus grande efficacité de celles-ci.

Enfin, un nouvel investissement consacré à la recherche en français fera émerger des savoirs et des talents et appuiera des infrastructures de diffusion et de valorisation qui contribueront à la production et à la découvrabilité des contenus scientifiques. Les besoins en recherche en français et en recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire s'accroissent et se complexifient. À cet effet, ce nouvel investissement doit prévoir d'appuyer la recherche fondamentale, mais aussi la recherche appliquée, qui est en plein essor dans les collèges partout au pays. Il se doit d'appuyer la recherche qui permettra au Canada d'exercer un leadership concret relativement aux enjeux mobilisateurs, pour bâtir la résilience des communautés francophones autant que celle de la société canadienne.

Nul enjeu ne l'illustre mieux, à l'heure actuelle, que l'intelligence artificielle. Alors que commencent à se déployer les initiatives découlant de la stratégie « L'IA pour tous », il est primordial de positionner l'égalité réelle des deux langues officielles dans ses paramètres et de l'utiliser pour commercialiser et faire rayonner les connaissances produites en français. Pour établir une confiance commune à l'égard des outils qui se développent, les centres de recherche qui commencent à émerger dans notre réseau et qui travaillent en français sont de véritables alliés pour que les retombées de la stratégie nationale rejoignent efficacement le public francophone. Il s'agit certainement là d'une des missions francophones qui pourraient être appuyées, comme le suggère le Groupe consultatif externe.

Pour conclure, je dirais que le rapport met en lumière de façon éloquentes les défis et les tendances que nos membres évoquent depuis longtemps pour faire bouger l'aiguille en matière d'appui et de valorisation de la recherche en français et de la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire. Maintenant, il est impératif de rassembler toutes les parties prenantes concernées afin de transformer rapidement les recommandations en actions concrètes aux effets mesurables.

C'est pourquoi nous recommandons que le Comité donne un appui sans équivoque aux trois recommandations et appelle les institutions fédérales à s'atteler à la tâche avec les intervenants clés du secteur pour esquisser les prochaines étapes de mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport.

• (1215)

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Liane Roy, la présidente.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Liane Roy (présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie d'avoir invité la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ou FCFA, à comparaître aujourd'hui. Je suis accompagnée de notre directeur des politiques, Hector Vera. Nous sommes ici pour vous transmettre nos réflexions sur les recommandations du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

Comme présidente d'une organisation représentant quelque 3 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en milieu minoritaire au pays, je souscris pleinement au principe suivant, qui est au cœur du rapport: la recherche en français est un enjeu d'égalité réelle.

En 2023, les législateurs ont modernisé la Loi sur les langues officielles. Cette modernisation vise notamment à atteindre cette égalité réelle entre le français et l'anglais. La Loi prescrit aux institutions fédérales, notamment, de prendre des mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il est temps de passer de la parole aux actes.

Le rapport du Groupe consultatif met clairement en évidence les obstacles à la création et la diffusion des connaissances scientifiques en français. Il montre surtout pourquoi la recherche est essentielle non seulement pour assurer l'avenir de nos communautés, mais aussi pour assurer la capacité scientifique du Canada et sa prospérité économique.

Le français peut être perçu, dans la recherche, comme une langue de deuxième ordre. Pourtant, on ferait erreur en concluant à un manque de volonté ou d'expertise des chercheurs et des chercheuses de langue française. Ce qu'il manque, ce sont des conditions et des ressources pour produire, diffuser et faire reconnaître les connaissances et les savoirs scientifiques.

Les trois recommandations du rapport nous paraissent donc essentielles: renforcer la gouvernance pour une meilleure coordination des actions; prévoir un financement consacré aux chercheuses, aux chercheurs et aux institutions pour qu'ils aient les moyens de leurs ambitions; et viser l'exemplarité du gouvernement canadien en matière de reconnaissance de la recherche en français dans l'écosystème scientifique canadien.

Le rapport note aussi la nécessité de produire et de diffuser des données probantes. Sans données fiables et accessibles, il est impossible de mesurer les écarts, de déterminer les besoins, de cibler des mesures positives et d'en évaluer les résultats. Sans cette capacité, il ne peut y avoir d'égalité réelle comme prévu par la Loi sur les langues officielles.

Dans ce contexte précis, ces données doivent remplir certaines conditions. Elles doivent être désagrégées selon la langue, suffisamment fines pour refléter la réalité des différentes collectivités francophones, produites de façon régulière et, surtout, publiques pour permettre la transparence et une bonne reddition de comptes.

Le rapport met aussi en évidence l'importance de la recherche communautaire. En milieu minoritaire, les collèges, les organismes communautaires et associatifs, le secteur privé, les agences gouvernementales et les autres acteurs des réseaux sur le terrain produisent, eux aussi, des connaissances qui permettent de soutenir la vitalité des communautés.

C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'assurer une veille à propos de la diplomation et des inscriptions en français et de pérenniser l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire. Cette enquête est essentielle. Elle complète les données du recensement et crée un portrait beaucoup plus précis des communautés en milieu minoritaire. Mener cet exercice de façon régulière permettrait de mieux comprendre les écarts, d'orienter les mesures positives prises par les institutions fédérales et de les évaluer.

Par ailleurs, nous recommandons que le gouvernement du Canada renforce la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles en développant, en collaboration avec les communautés francophones en situation minoritaire, des outils et des mécanismes additionnels permettant aux institutions fédérales assujetties à la Loi de recueillir, de produire et d'analyser des données probantes sur les besoins, les effets et les résultats en matière de langues officielles.

En conclusion, nous recommandons au Comité d'appuyer l'ensemble des mesures et recommandations du rapport du groupe de travail. La mise en œuvre de ces recommandations donnerait aux instances fédérales des moyens de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et contribuerait concrètement à la progression vers l'égalité réelle dans le domaine de la recherche.

Merci beaucoup.

• (1220)

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous passons maintenant à M. Daigneault, vice-président intérimaire à la recherche, à la création et à la planification.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

[Français]

Réal Daigneault (vice-président intérimaire à la recherche, à la création et à la planification, Université du Québec): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de cette invitation et du travail que mène le Comité pour soutenir la recherche au Canada, notamment la recherche en français.

Je veux aussi souligner la qualité du travail du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français. La diversité et l'expertise de ses membres ainsi que la rigueur de sa démarche donnent beaucoup de poids à ses conclusions.

S'appuyant sur ses 10 établissements, ses 100 000 étudiants et une présence dans près de 40 municipalités sur le territoire du Québec, l'Université du Québec constitue l'un des principaux pôles de recherche au pays. Notre recherche se distingue notamment par sa proximité des milieux: les petites et moyennes entreprises, les municipalités, les écoles, les établissements de santé et les organismes communautaires. C'est une recherche de haut niveau, ancrée dans les besoins de la société et qui se déroule dans un environnement pleinement francophone.

Pour nous, cet enjeu est très concret. Lorsque la recherche peut être produite, diffusée et mobilisée en français, les entreprises, les municipalités, les écoles ou les établissements de santé francophones peuvent plus facilement se l'approprier. La langue de la science a donc un effet sur la capacité des milieux à utiliser ces connaissances.

Le rapport du Groupe consultatif établit des constats importants.

D'abord, la recherche en français n'est pas une question identitaire périphérique; elle constitue une question d'égalité réelle, un vecteur de prospérité économique et une valeur stratégique pour le Canada.

Ensuite, les obstacles sont systémiques. La question n'est plus de savoir si ces obstacles existent, mais de savoir comment les corriger.

La reconnaissance scientifique passe largement par des circuits dominés par la langue anglaise, qui influencent aussi l'allocation des ressources. Ces mécanismes produisent un effet cumulatif bien connu, désigné comme l'effet Matthieu, un effet de concentration: plus un établissement dispose de ressources, plus il peut recruter des talents, développer des infrastructures et accroître sa visibilité; cette reconnaissance facilite ensuite l'obtention de nouveaux financements, et le cycle continue.

Cette forte concentration ne se traduit pas nécessairement par un gain net pour le Canada. Elle renforce surtout les mêmes pôles, alors que la diversité des milieux et des perspectives contribue aussi à la richesse scientifique du pays. Dans le contexte canadien, cette dynamique se fait notamment au détriment des établissements francophones et de leur capacité à développer une recherche ancrée dans les réalités de plus de 20 % de la population.

Les données montrent que cette dynamique s'inscrit dans la durée. Au début des années 2000, les universités francophones recevaient autour de 20 % du financement fédéral accordé aux universités canadiennes. Aujourd'hui, cette proportion est inférieure à 15 %. La tendance est donc lourde: en 25 ans, leur part a diminué d'environ un quart et se situe maintenant bien en deçà du poids démographique des francophones.

Ce recul ne traduit évidemment pas un déficit de talents scientifiques; il révèle plutôt un problème dans les conditions qui permettent à ce talent de se développer, d'être reconnu et d'être financé.

Les investissements récents montrent aussi que la tendance ne se corrigera pas spontanément. Le Programme des chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg prévoit un investissement d'environ 1 milliard de dollars. Dans sa première cohorte, seulement 8 des 64 chaires ont été attribuées à des établissements francophones. Si les mécanismes demeurent inchangés, les nouveaux investissements continueront de renforcer principalement les établissements qui sont déjà les mieux dotés.

Nous appuyons donc plusieurs des mesures proposées par le Groupe consultatif, notamment une meilleure coordination fédérale de la recherche en français et un soutien accru à la recherche partenariale. Cependant, après 25 ans de recul relatif, nous croyons qu'une intervention structurante quant à la répartition des ressources est devenue nécessaire.

L'Université du Québec recommande donc qu'une proportion de 25 % du financement fédéral de la recherche universitaire soit réservée aux établissements francophones. Cette cible prend comme point de référence le poids démographique des francophones, tout en intégrant une logique de rattrapage, comme plusieurs l'ont mentionné ce matin. Cette cible ne remet pas en cause l'excellence scientifique ni l'évaluation par les pairs. Elle vise à donner équitablement les moyens de la développer.

• (1225)

Pourquoi réserver ce financement aux établissements plutôt qu'aux personnes ou aux publications? C'est parce que c'est à cette échelle que se construit une véritable capacité de recherche en français: chercheurs, services de soutien, programmes aux cycles supérieurs, vie scientifique et partenariats avec des milieux qui travaillent eux-mêmes en français.

C'est aussi une question d'équité pour la relève francophone. Pour avoir les mêmes possibilités de s'initier à la recherche et de poursuivre aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants francophones doivent fréquenter des établissements disposant d'une capacité de recherche forte.

L'égalité réelle ne consiste pas simplement à...

[Traduction]

La présidente: Pouvez-vous conclure rapidement, dans les 15 prochaines secondes, s'il vous plaît?

[Français]

Réal Daigneault: D'accord.

En conclusion, réserver 25 % du financement fédéral de la recherche universitaire aux établissements francophones est, selon nous, la mesure que le gouvernement devrait adopter.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Je remercie tous les témoins de leurs déclarations préliminaires.

Nous allons maintenant commencer notre première série de questions avec M. Godin.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez six minutes.

[Français]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins. Dans le cas de certains d'entre eux, nous nous croisons régulièrement au Comité permanent des langues officielles. C'est un plaisir pour moi de les voir ici. Ils ont probablement été surpris de me voir ici.

En premier lieu, je vais poser des questions à M. Normand, de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Monsieur Normand, j'entends votre optimisme et votre enthousiasme: c'est un beau rapport et le comité a bien travaillé.

Par ailleurs, vous avez parlé de l'intelligence artificielle. Je pense que c'est un sujet épineux qu'on évite d'aborder, alors que c'est un élément bien important à considérer pour l'avenir de la langue française.

En quoi ce rapport vous donne-t-il les outils pour faire en sorte que l'on fasse une diffusion plus large de la langue française, qui devient une source d'alimentation pour notre bibitte qui s'appelle l'intelligence artificielle?

Pouvez-vous m'éclairer sur le rapport, sur votre enthousiasme et sur l'intelligence artificielle?

Martin Normand: Tout à fait.

Je le disais dans mon allocution, l'intelligence artificielle pourrait certainement être une des missions francophones qui seraient appuyées par le nouvel investissement dans la recherche en français. Cela ne fait aucun doute. Il y a toute une réflexion qui est en chantier, au sein des communautés francophones, sur ces besoins particuliers en matière d'intelligence artificielle. Parallèlement à ça, il y a des centres de recherche qui poussent dans notre réseau d'établissements et qui pourraient être appuyés de façon équivalente pour répondre à ces besoins.

Là où le rapport nous amène encore plus loin, c'est à propos de la réflexion qu'il faut avoir sur l'égalité réelle des langues officielles dans toutes les institutions fédérales qui ont des responsabilités scientifiques ou relatives à la production de données, et pas juste dans les conseils subventionnaires.

Nous avons réagi rapidement après la publication de la stratégie « L'IA pour tous », il y a quelques mois, en notant que l'égalité réelle nous apparaît comme étant l'angle mort de cette stratégie. Il faut corriger cet angle mort très rapidement. Des investissements découlent déjà de cette stratégie, et nous ne voyons pas toujours comment les communautés francophones pourront profiter équitablement des nouveaux investissements en matière d'intelligence artificielle.

Donc, en ce qui concerne l'aspect normatif de ce rapport, on doit avoir une réflexion sur la façon d'utiliser à bon escient les nouvelles sommes prévues dans une stratégie comme celle-là pour appuyer la recherche en français, augmenter ses retombées dans les communautés et bâtir une confiance dans les outils d'intelligence artificielle en français.

• (1230)

Joël Godin: Vous comprenez que, plus on met de contenu dans un outil d'intelligence artificielle, plus il le diffuse automatiquement. Alors, il faut nourrir la bête. Comment vos membres vont-ils contribuer à ça?

Martin Normand: Plusieurs de nos membres commencent à développer des centres de recherche, qu'il s'agisse de recherche appliquée ou de recherche fondamentale, sur l'intelligence artificielle.

Au-delà des efforts que chacun est en train de consacrer à l'élaboration de nouveaux outils et de solutions innovantes pour des entreprises, encore faut-il que l'investissement consacré à la recherche sur l'intelligence artificielle prévoie que ces outils aillent explorer l'information en français qui existe, et non qu'on prévoie seulement, comme le fait la stratégie sur l'intelligence artificielle, un rendement équivalent en français. Pour moi, un rendement équivalent en français par rapport aux outils d'intelligence artificielle développés en anglais, ce n'est pas de l'égalité réelle.

C'est en ce sens qu'il faut que les investissements et les stratégies qui se déploient et qui s'appuient sur les constats normatifs de ce rapport nous amènent à un développement équivalent de stratégies d'intelligence artificielle en français aussi.

Joël Godin: Est-ce qu'il faut mettre des balises pour exiger l'équité et l'égalité entre le français et l'anglais?

Martin Normand: Absolument. La Loi sur les langues officielles en appelle à ces principes. On s'entend là-dessus.

Joël Godin: On s'entend.

Maintenant, puisque nous parlons de la Loi sur les langues officielles, je vais m'adresser à vous, madame Roy, de la FCFA. Nous avons eu la chance de travailler ensemble. J'aime quand vous dites qu'il faut passer de la parole aux actes. Nous entendons ici aujourd'hui que le rapport est positif et merveilleux, mais nous voulons du concret.

Sur le plan socioéconomique, en quoi la diffusion du fait français et des recherches en français va-t-elle aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire? Est-ce qu'il y a un effet positif? Est-ce qu'il y a un intérêt? Est-ce que, dans le contexte sociopolitique, c'est une occasion favorable pour nous?

Liane Roy: Absolument. Je pense que la réponse rapide à votre question réside dans l'accès aux données probantes. Il faut qu'il y ait des données qui soient divulguées et qui soient véhiculées pour qu'on soit capable de continuer à faire de la recherche, notamment. Vous avez parlé de la Loi sur les langues officielles; ça prend des données probantes pour qu'on soit capable de participer aux consultations qui sont exigées, maintenant, par la nouvelle Loi sur les langues officielles. De plus, les données probantes sont importantes parce que c'est là qu'on peut aller chercher des éléments d'égalité réelle dans tout ce qui relève des politiques publiques. Or, il faut développer ces politiques publiques en fonction des informations qu'on est capable d'aller recueillir.

Présentement, ce n'est pas le cas. Il y a un gros déficit sur le plan de l'accessibilité aux données probantes. Nous en voyons le résultat

dans nos communautés: il est très difficile d'avoir la capacité d'offrir des avis ou de participer aux consultations sans ces données.

Joël Godin: Ce que je comprends, c'est que la diffusion de la recherche en français est un outil de développement économique dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Liane Roy: Absolument.

Joël Godin: Je vais faire un clin d'œil: pour ce qui est des données, est-ce que ce sont des données estimées ou dénombrées?

Liane Roy: Ce sont les deux.

Joël Godin: C'est un clin d'œil au travail que nous avons fait au Comité permanent des langues officielles.

Je vais passer à M. Daigneault, de l'Université du Québec.

Monsieur Daigneault, rapidement, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter? Vous encensez le rapport et vous recommandez qu'on aille plus loin et qu'on applique les recommandations. Est-ce qu'il y a des éléments manquants dans ce rapport?

Réal Daigneault: En fait, je ne pourrais pas répondre à cette question. On va plutôt mettre l'accent sur un élément que je dirais qu'on n'a pas considéré jusqu'à maintenant, en ce qui concerne la langue des établissements, qui devient un vecteur pour vraiment produire la recherche, faire l'entraînement des...

[Traduction]

La présidente: Le temps est écoulé, alors pouvez-vous conclure rapidement?

Merci. Vous aurez l'occasion d'y revenir au deuxième tour.

Nous passons maintenant à M. Eyolfson, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Merci à tous les invités qui sont venus. Mon français est... J'apprends, mais je n'ai pas atteint un niveau me permettant de m'exprimer avec aisance lors des réunions.

Monsieur Gagnon, vous avez évoqué la précieuse contribution de l'Université du Québec et le nombre de recherches et de publications en français qui en découlent. Il semble que ce soit une très bonne initiative et une excellente ressource pour promouvoir la langue française dans les sciences et la recherche.

En général, les politiques et l'éducation relèvent de la compétence provinciale. À cet égard, le Québec n'est pas en cause, car il encourage évidemment les publications scientifiques et de recherche en français. Comment recommanderiez-vous au gouvernement fédéral de collaborer avec les autres provinces pour veiller à ce que leurs universités augmentent également le volume de recherche et le nombre de publications qu'elles produisent en français?

• (1235)

Ghyslain Gagnon (cadre-conseil en développement stratégique de la recherche, Université du Québec): Je vous remercie beaucoup de la question.

[Français]

Je dirais qu'une des initiatives très structurantes, dont on a parlé dans la première heure, c'est le Service d'aide à la recherche en français, qui est soutenu par l'Acfas présentement. Ce service aide les chercheurs qui font de la recherche en français à l'extérieur du Québec à écrire des demandes de subvention en français et leur offre de les réviser. C'est une mesure qui est très importante.

Aussi, il faudrait que l'effet sur la société et sur les communautés continue d'être pris en considération dans les critères d'évaluation.

Réal Daigneault: Je pourrais ajouter, si j'en ai le temps, bien sûr, que la recherche en français est un processus. Ça n'implique pas uniquement des publications. Ça n'implique pas uniquement des demandes de subvention. C'est un processus d'entraînement de la relève, de relations avec les communautés, de transmission des connaissances vers les communautés, vers les collaborateurs et vers le milieu de façon générale. Alors, pour ce qui est de l'aspect des publications, dans le fond, on atteint un des objectifs, que ce soit la publication francophone ou la publication anglophone.

Ce qui est important, c'est l'ensemble du processus qui structure la recherche, comme la formation d'étudiants et la compréhension des enjeux et des besoins des communautés. Dans le fond, il faut que ça se traduise en projets de recherche et en résultats de recherche qui sont utilisables, transférables et compréhensibles par ces différents milieux.

La publication scientifique, c'est un vecteur. Ce n'est pas le seul, bien sûr.

[Traduction]

Doug Eyolfson: Je vous remercie. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je cherche à savoir comment nous pouvons mieux collaborer avec les provinces. Comme vous le savez, nous sommes parfois confrontés à une certaine résistance de la part des provinces lorsque le gouvernement fédéral tente d'encourager des choses qui relèvent de leur compétence. Comment pouvons-nous faciliter ce genre de choses dans les provinces qui pourraient faire valoir que nous empiétons sur leurs compétences?

Comment pouvons-nous reproduire ce qui se fait au Québec dans d'autres provinces, sachant que l'intérêt à cet égard peut varier d'une province à l'autre? Comment pouvons-nous travailler avec ces provinces afin d'étendre ces initiatives dans l'ensemble des universités canadiennes?

[Français]

Ghyslain Gagnon: Il y a un endroit où le fédéral a le contrôle, et c'est dans la façon dont les fonds sont accordés aux trois organismes subventionnaires, en plus de la Fondation canadienne pour l'innovation et des chaires de recherche du Canada. La mesure principale que nous recommandons, c'est qu'une part de 25 % du financement fédéral de la recherche soit accordée à des universités francophones, dont des universités francophones hors Québec.

Lorsque le financement de la recherche au moyen de fonds fédéraux sera distribué de façon plus équitable envers les universités francophones, dont les universités francophones hors Québec, ça va donner un élan à la recherche en français dans ces universités, et cet élan va donner lieu à davantage de projets et davantage de recherche.

C'est une des façons directes et concrètes par lesquelles on peut améliorer la situation sans marcher dans les domaines de compétence provinciale.

[Traduction]

Doug Eyolfson: Merci.

Allez-y, monsieur Normand.

[Français]

Martin Normand: Le rapport propose une mesure pour aller en ce sens: il s'agit d'un mécanisme de concertation pancanadien sur l'enseignement postsecondaire en français, une table autour de laquelle tous les enjeux relatifs au secteur postsecondaire pourraient être abordés, dont celui de la recherche en français.

Nous lançons depuis plusieurs années un appel à une plus grande cohérence entre les paliers de gouvernement et à une plus grande efficacité des interventions de chacun d'eux, pour accroître la capacité d'agir et l'accès à l'éducation postsecondaire en français. Si on s'engageait de façon délibérée dans un mécanisme comme celui-là, on pourrait être en train de poser les questions difficiles que vous êtes en train de poser, en ayant tous les bons acteurs autour de cette table.

On pourrait aussi tirer profit des exemples qui viennent du Québec, notamment le Fonds de recherche du Québec, qui joue un rôle immense dans l'écosystème de la recherche au Québec. Il n'y a pas vraiment d'équivalent ailleurs qui peut imiter ce que le Québec est capable de faire à l'heure actuelle.

• (1240)

[Traduction]

Doug Eyolfson: Merci.

Je crois que mon temps est écoulé.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais poser mes premières questions aux gens de l'Université du Québec.

Pardon, il y a un retour de son dans mon appareil. Je ne sais pas si c'est seulement moi ou si mes collègues ont également ce problème.

[Traduction]

La présidente: Nous allons redémarrer le chronomètre. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse aux gens de l'Université du Québec.

Dans le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, que nous abordons aujourd'hui, il est clairement mentionné ceci : « Pour que le français puisse continuer à être une langue d'avenir en recherche au Canada, il faut investir dans une relève formée dans cette langue partout au pays. » Cependant, selon les données que vous présentez, la part du financement fédéral universitaire de la recherche allant aux établissements francophones est passée d'environ 20 % au début des années 2000 à moins de 15 % aujourd'hui.

Comment interprétez-vous un recul d'une telle ampleur, monsieur Gagnon?

Ghyslaine Gagnon : Dans l'imaginaire collectif, pour faire de la bonne recherche, ça prend les meilleurs cerveaux; si on a les meilleurs cerveaux, on va avoir les meilleures idées, ça va faire avancer la science, et c'est la chose la plus importante. En 2026, oui, ça prend d'excellents cerveaux, mais, pour faire de la bonne recherche, ça prend aussi des équipes, notamment des équipes de soutien, et de bonnes infrastructures de recherche. Prenez le meilleur cerveau au Canada — si une telle chose existe —, placez-le dans un environnement qui est moins bien doté sur le plan des équipes de soutien, et il n'atteindra pas les mêmes niveaux d'excellence que dans un environnement mieux financé.

C'est tellement important que ça prend seulement quelques forces externes pour favoriser certains environnements, et ça crée ensuite un effet de tsunami, où plus de fonds attirent davantage de fonds. Une fois que la tendance est enclenchée, comment fait-on pour renverser un tsunami?

On a l'idée aussi que, comme on a les mêmes critères d'évaluation pour tout le monde, on va certainement favoriser l'excellence. Je suis moi-même chercheur et mes recherches sont financées par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation. J'ai participé à beaucoup de comités d'évaluation de demandes de subvention. Quand on reçoit 50 demandes de subvention et qu'on se fait dire qu'on a du financement pour en financer deux, la différence entre la première place, la deuxième et la troisième se joue sur des virgules. Ce déséquilibre du financement à l'égard des établissements francophones fait que, étant donné l'effet de tsunami, les possibilités de recevoir du financement à l'avenir sont plus faibles.

En fin de compte, si tout ça était positif pour l'ensemble du Canada, nous irions faire autre chose, ce ne serait pas si grave. Le problème, c'est que, quand on finance moins les établissements francophones, il y a une part importante de la population qui n'a pas accès au financement de la recherche, il y a des talents qui n'ont pas les mêmes chances de se développer, et même la relève n'a pas les mêmes possibilités d'accéder à des établissements et des environnements bien financés.

• (1245)

Maxime Blanchette-Joncas : Monsieur Gagnon, permettez-moi de saisir la balle au bond en parlant de tsunami. Il y a une donnée qui est assez forte également, autant qu'un tsunami: l'Université du Québec représente environ 7,1 % du corps professoral canadien, mais elle reçoit seulement 3,5 % du financement fédéral de la recherche.

J'essaie de comprendre. Je ne dirais pas que c'est une question piège, mais c'est une question très complexe. Comment expliquez-vous un écart aussi important?

Ghyslaine Gagnon : C'est une comparaison intéressante, parce qu'on parle essentiellement du même réseau. Effectivement, ce sont les mêmes choses qui sont mentionnées dans le rapport. Il y a l'existence d'obstacles systémiques. Il y a aussi des difficultés supplémentaires liées au fait de fonctionner en français en matière de recherche. De plus, ça fait 25 ans qu'il y a un déséquilibre du financement.

Est-ce que la part de 3,5 % comparativement à la proportion de 7 % est la cause ou la conséquence? Je le vois plutôt de la façon suivante: parce que nous n'avons pas le financement équivalent au nombre de chercheurs que nous avons, ça explique pourquoi nous avons plus de difficulté à aller chercher le financement.

En revanche, dans les organismes de financement provinciaux, notre poids professoral va chercher sa part du financement. Alors que les autres universités au Québec, comme l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université Laval, participent aux mêmes concours, nous allons pourtant chercher notre part.

Maxime Blanchette-Joncas : J'essaie de comprendre.

Le réseau universitaire du Québec, je me permets de le mentionner, est le plus grand réseau universitaire au Canada. Vous dites que, au Québec, selon la distribution du financement, vous en recevez plus, comparativement à ce que vous recevez dans le système fédéral. Au Québec, c'est 28 % du corps professoral, mais vous recevez 25 % du financement de la recherche qui est attribué notamment au mérite.

Selon un calcul mathématique logique, si les fonds de recherche étaient entièrement gérés par le Fonds de recherche du Québec, vous performeriez mieux en tant que réseau pour ce qui est de l'attribution de financement.

Ghyslaine Gagnon : Oui, tout à fait. Ce sont pourtant les mêmes critères d'évaluation au Québec. Les programmes de subvention et de financement de la recherche du Fonds de recherche du Québec sont basés aussi sur l'excellence, sur la qualité des dossiers et sur les retombées potentielles de la recherche. Quand ce sont des concours au Québec, l'Université du Québec obtient sa part du poids professionnel, mais, au Canada, ce n'est pas le cas. Comme je vous le disais, au Québec, nous participons aux mêmes concours que des universités du regroupement U15, comme l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université McGill, et nous réussissons à aller chercher notre financement.

Il serait donc justifié de regarder de plus près les différences entre les mécanismes de financement. Quoi qu'il en soit, ça démontre que, l'excellence, elle est là, à l'Université du Québec, mais qu'il y a des éléments, qui sont décrits dans le rapport, qui limitent son accès au financement fédéral.

Maxime Blanchette-Joncas : Merci.

Réal Daigneault : J'aimerais ajouter quelque chose, si je peux me le permettre.

[Traduction]

La présidente : Il vous reste 10 à 15 secondes.

[Français]

Réal Daigneault: J'ajouterais simplement que le phénomène que nous constatons, mais que nous ne nous expliquons pas, c'est-à-dire la baisse du financement fédéral qui est passé de presque 20 % à 15 %, comprend plusieurs facteurs. Quoi qu'il en soit, nous nous inscrivons dans cette baisse, comme tous les établissements, d'ailleurs. Nous portons le chapeau des établissements francophones, aujourd'hui. Bien sûr, l'Université du Québec en fait partie, mais c'est l'ensemble des établissements qui voit une diminution de son financement fédéral.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième tour. Nous aurons trois minutes pour les conservateurs, trois minutes pour les libéraux et une minute et demie pour le Bloc. Cela mettra fin à cette partie avec ce groupe de témoins. Nous devons adopter le budget pour cette étude avant de lever la séance.

Nous passons maintenant à Mme Cody.

Bienvenue au Comité pour la première fois. Vous avez trois minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

Merci à tous d'être venus aujourd'hui. Nous devons faire vite afin de pouvoir poser ces questions.

Ma première question s'adresse à M. Gagnon.

Au Comité, lorsque nous discutons de rapports, nous consacrons une bonne partie de notre temps à discuter du libellé précis, car la traduction littérale d'un mot peut être techniquement correcte alors que le sens peut être très différent selon le contexte scientifique, culturel ou linguistique. Les outils actuels de traduction par intelligence artificielle sont-ils capables de produire des traductions de qualité suffisante? Dans quelle mesure l'intervention humaine demeure-t-elle essentielle, et où est-elle nécessaire?

• (1250)

Ghyslain Gagnon: Parlez-vous de l'utilisation de la traduction par intelligence artificielle pour les demandes de subventions ou les rapports? Je ne suis pas certain d'avoir compris la question.

Connie Cody: Concernant la traduction de la recherche du français à l'anglais, dans quelle mesure les outils actuels de traduction par intelligence artificielle sont-ils capables de faire les traductions?

Ghyslain Gagnon: Les outils sont meilleurs qu'hier, mais moins bons qu'ils le seront demain. Ils parviennent de mieux en mieux à traduire les résumés de recherche et les documents de recherche, et je crois que nous pourrions nous y fier de plus en plus. Actuellement, pour des sujets de recherche très précis, l'intervention humaine est toujours nécessaire pour assurer une traduction de qualité.

Connie Cody: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Daigneault.

Les approches à l'égard de la terminologie scientifique diffèrent entre le français canadien et le français européen, notamment une plus grande acceptation des termes dérivés de l'anglais en France comparativement au Canada, où l'on déploie des efforts plus soutenus pour élaborer une terminologie française résistante à l'influence de l'anglais. Comment les chercheurs composent-ils avec ces différences, alors qu'il n'existe pas de forme unique en français faisant

office de norme académique universelle, en particulier quand il arrive que la terminologie utilisée dans les institutions scientifiques canadiennes diffère de la terminologie utilisée en France?

[Français]

Réal Daigneault: C'est une question difficile sur la terminologie. Bien sûr, je dirais que, au Canada et au Québec, on a plus tendance à être rigoureux en ce qui concerne la terminologie française que peut l'être la France, par exemple, qui va se permettre plus d'écarts et plus de mots à la mode.

Maintenant, qu'est-ce que ça change sur le plan de la production scientifique et de la qualité? Ultimement, nous considérons que c'est une obligation et un devoir que d'utiliser le langage et la terminologie corrects en français pour entretenir la chose, pour faire la formation des étudiants et pour écrire les articles. Nous pensons que c'est la bonne voie à emprunter.

Cela dit, il y a des dichotomies et des différences avec d'autres pays quant à l'usage de la terminologie. Je dirais que, ce qui est important pour nous, c'est d'être conséquents avec nos valeurs et de respecter une terminologie qui respecte la langue française.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Madame Cody, votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme McKelvie, pour trois minutes.

Allez-y, madame McKelvie.

[Français]

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Normand.

L'une des recommandations du rapport porte sur la diplomatie scientifique afin de renforcer l'action du Canada au sein de l'espace francophone international. Je pense que l'ambassade de France fait un travail remarquable à cet égard.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de la façon dont cette recommandation pourrait être mise en œuvre au Canada?

Martin Normand: Je vous remercie de la question.

Je pense que, tout d'abord, il y a une prise de conscience que le Canada doit faire concernant le rôle de leadership qu'il peut jouer à l'échelle internationale en matière de recherche en français sur des questions de pointe. En ce moment, on tend à valider une approche très anglo-normative, selon laquelle l'excellence de la recherche se mesure en anglais et se diffuse en anglais, alors que les chercheurs francophones partout au pays font des contributions importantes au discours et à l'environnement scientifique international, particulièrement dans la Francophonie. Il suffit d'aller dans les institutions de l'Agence universitaire de la Francophonie pour constater comment l'espace francophone a soif de savoirs en français pour s'outiller à propos de grandes questions.

On a parlé de l'intelligence artificielle; c'en est un exemple. Il y a aussi l'apprentissage des langues. Une croissance importante du nombre de locuteurs du français est prévue en Afrique dans les 50 prochaines années, mais elle ne sera soutenue que s'il y a un nombre de professeurs suffisant pour continuer la transmission de la langue française. Il y a donc toute une recherche qui se fait sur la transmission de la langue maternelle et la transmission du français dans l'espace francophone, dont les pays africains ont besoin à l'heure actuelle.

Tout un volet de la recherche s'est fait sur la façon d'offrir efficacement des services en français ou des services dans une langue minoritaire dans des administrations où il y a plus d'une langue officielle. Là-dessus, il y a toutes sortes d'outils qui ont été diffusés à l'international. Le Commissariat aux langues officielles du Canada a été notamment un des véhicules qui ont été utilisés pour faire connaître certains des outils qui ont été développés au Canada.

L'idée de financer des programmes de diplomatie scientifique, tout comme il y a eu de la diplomatie culturelle et de la diplomatie citoyenne à Affaires mondiales Canada, nous permettrait de faciliter les échanges avec les pays à l'international et la transmission des connaissances au-delà des frontières canadiennes.

• (1255)

Jennifer McKelvie: Merci.

J'ai aussi une question pour M. Daigneault.

Quelle recommandation du rapport aurait le plus grand effet sur les professeurs de votre université?

Ghyslain Gagnon: Ce serait la création du secrétariat pour organiser la lentille francophone dans l'attribution des subventions demandées. C'est probablement par le truchement de cet organisme qu'on pourrait trouver les détails et régler tous les éléments liés à la mesure que nous proposons et qui consiste à réserver 25 % du financement fédéral de la recherche aux établissements francophones. Présentement, les programmes sont conçus sans cette sensibilité à l'égard de la recherche en français. Cet organisme pourrait être très positif à cet effet.

[Traduction]

La présidente: Le temps est écoulé.

Pour terminer, nous passons à M. Blanchette-Joncas, qui dispose de 90 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je m'adresse toujours aux représentants du réseau universitaire du Québec.

Vous soulignez que seulement 8 des 64 premières chaires Eddie Goldenberg ont été attribuées à des établissements francophones. Qu'est-ce que ça représente, selon vous, quant à la répartition des nouveaux investissements fédéraux en recherche?

Réal Daigneault: C'est une reproduction du système qu'on connaît actuellement, de la concentration de la recherche et de l'effet Matthieu. C'est un bel exemple qui va d'ailleurs amplifier le problème, puisqu'on va concentrer des investissements conséquents dans des universités qui ont déjà des infrastructures et qui ont déjà le soutien. Ça ne se fera pas au détriment du Canada; c'est bon pour le Canada. Cependant, les plus petites universités, et particulièrement les universités francophones, comme c'est le cas pour l'Uni-

versité du Québec, ont moins cette capacité de créer l'environnement pour accueillir des chaires de ce type.

Il faut comprendre le phénomène avec lequel on va vivre en raison de cette concentration. Les chercheurs qui vont maintenant vivre dans l'écosystème au Canada vont aussi aller chercher des fonds dans les mêmes fonds de recherche vers lesquels les autres chercheurs se tournent. Ça va aussi accentuer le phénomène de concentration. Donc, en quelque sorte, il y a un problème lié à ces attributions, qui vont simplement accentuer le système qu'on connaît et ses imperfections.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Normand, est-ce qu'on atteint une véritable volonté d'égalité réelle quand on n'attribue aucune chaire Eddie Goldenberg...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Blanchette-Joncas. Le temps est écoulé.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: N'ai-je pas droit à deux minutes et demie, madame la présidente, pour le deuxième tour?

[Traduction]

La présidente: C'est 90 secondes. C'était trois minutes pour les conservateurs et pour les libéraux, et une minute et demie pour vous.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Est-il possible de prolonger la séance du Comité pour accorder le temps de parole prévu à l'ensemble des membres?

[Traduction]

La présidente: Cela signifie qu'il faudrait demander plus de temps, et si nous le demandions maintenant, je ne pense pas que ce serait possible. Je ne sais pas combien de temps cela prendra. Nous pouvons nous informer, mais nous devons adopter le budget.

Il est presque 12 h 58. Vous pouvez prendre une minute de plus.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord, alors je vais poursuivre. Je remercie beaucoup mes collègues de leur collaboration et de leur soutien.

Monsieur Normand, est-ce qu'on atteint une véritable volonté d'égalité réelle quand on n'attribue aucune nouvelle chaire Eddie Goldenberg aux universités francophones hors Québec?

Martin Normand: Il est évident qu'il y a un accroc à l'égalité réelle dans la façon dont ce financement a été accordé. Oui, il y a eu huit chaires accordées à des chercheurs francophones, mais il n'y en a eu aucune dans notre réseau d'établissements francophones. L'Université d'Ottawa a obtenu des chaires, mais je ne ferai pas de présomption quant à la langue de fonctionnement de chacune de ces chaires. Cependant, aucun des autres établissements dans notre réseau n'a obtenu une chaire Eddie Goldenberg occupée par un chercheur francophone.

Ça illustre encore plus l'écart qui se creuse entre les petits établissements francophones en région rurale et éloignée, qui cherchent à développer une capacité en recherche, et les plus gros acteurs, qui, comme l'a expliqué l'Université du Québec, tendent à accumuler de plus en plus de ressources et à renforcer leurs propres capacités.

Maxime Blanchette-Joncas: Avez-vous la capacité d'accueillir ce genre de chaire?

Martin Normand: Nous avons tout à fait la capacité d'accueillir de telles chaires dans notre réseau d'établissements, qui vise l'excellence et qui se dote d'infrastructures de recherche dans la mesure de ses capacités.

• (1300)

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

C'est ainsi que se termine la série de questions.

Chers collègues, j'aimerais avoir votre approbation pour l'adoption du budget pour l'étude en cours. Le greffier a envoyé le budget provisoire à tous les membres du Comité. Il s'agit d'un montant de 15 300 \$, réparti comme suit: 13 800 \$ pour les dépenses des témoins et de 1 500 \$ pour les frais de repas. Plaît-il au Comité d'adopter le budget?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le budget est adopté.

J'ai un petit point à aborder avant de lever la séance. Nous avons prévu une séance d'information avec le statisticien en chef du Canada le mardi 27 octobre. Je tiens à informer tous les députés que le poste de statisticien en chef du Canada est vacant depuis la nomination de M. Loranger au poste de statisticien national du Royaume-Uni.

Le Comité peut décider d'inviter un autre représentant de Statistique Canada à comparaître le 27 octobre, ou d'attendre la nomination d'un statisticien en chef par intérim, ce qui n'arrivera probablement pas avant le 27 octobre. Que souhaitez-vous faire, chers collègues? Devrions-nous convoquer un représentant le 27 octobre?

Allez-y, monsieur Baldinelli.

Tony Baldinelli: C'est un de mes collègues qui a fait cette demande et présenté la motion, mais il est absent cet après-midi. Puis-je lui demander ce qu'il en pense? Je vous fournirai une réponse jeudi.

La présidente: D'accord.

Chers collègues, pourriez-vous en discuter dans vos caucus respectifs et nous en informer, le greffier ou moi? Nous nous en remettons à la volonté des membres du Comité.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je suggérerais, si c'est possible, quand nous avons de la planification à faire, d'organiser des rencontres en sous-comité. Je comprends que ce n'est peut-être pas l'habitude ici, mais je pense que ça pourrait nous aider, au lieu de couper du temps de parole, surtout quand nous avons des témoins. Je pense que ce serait beaucoup plus productif dans l'ensemble.

[Traduction]

La présidente: Merci. Nous allons prendre cela en considération.

De plus, simplement pour que tout le monde soit au courant, nous poursuivrons l'étude en cours pour les trois prochaines réunions, qui auront lieu le 24 septembre — jeudi prochain —, puis les 6 et 8 octobre.

Sur ce, je remercie tous les témoins d'avoir comparu devant le Comité et de nous avoir fourni d'importants renseignements.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>